Image not found or type unknown

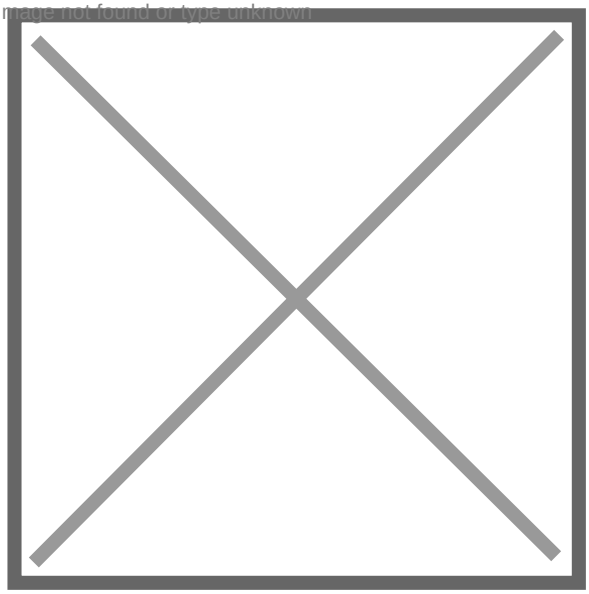

Suppression d'un des deux noms de mon état civil

Par **mickael jum**, le **17/06/2014** à **01:13**

Bonsoir, mon probléme est le suivant, il y a 7 ans mon pére et mon oncle ont décidé de se faire reconnaitre et affiliés par la femme de mon grand pére suite au décés de ce dernier et tout cela pour une question d'héritage pour ne pas payer de droit de succession important. Cette démarche a été effectué sans l'accord de mon frére et de moi même, on nous a juste dit que cette dame allait reconnaitre mon pére et que nous allions hériter de son nom mais que cela n'allait rien changer pour nous dans la vie de tous les jours. A l'époque étant plus jeune et plus insouciant, je n'avais pas mesuré la portée de cette démarche. Aujourd'hui j'ai deux enfants et j'ai le sentiment d'avoir imposé ce nom totalement étrangé à ma famille, alors qu'on me l'a imposé a moi aussi dans ma jeunesse. Le probléme est que ce deuxiéme nom fait aujourd'hui partie a part entiére de mon nom d'origine et qu'en aucuns cas je ne peux le dissocier ou l'ignorer au prés des instances légales et publics et aujourd'hui cela me dérange beaucoup car je n'ai rien a voir avec ce nom, qui je le répéte encore une fois m'a été imposé en omettant de m'expliquer les conséquences de cette affiliation.
Je voudrais donc supprimer ce nom de mon patronyme et de celui de mes enfants. Pouvez vous, s'il vous plait, m'aider en me conseillant sur les démarches que je doit effectuer si toute fois mon cas n'est pas irrémédiable.
Merci par avance pour vos réponses.

M.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés